



RESTAURATION 2021-2022

PHOTO
OBLIGATOIRE

Nom de l'élève Prénom :

Date de naissance: Classe :

Adresse représentant légal :

Code Postal : VILLE :

Tél travail : Portable : Adresse mail

FREQUENTATION DE LA RESTAURATION ANNEE 2021/2022

Le prix unitaire des repas est calculé en fonction du **Quotient Familial** (de 1,54 € à 4,09 €).
 Pour fixer le tarif du repas au ticket pour votre enfant, merci de nous remettre l'attestation de quotient familiale, ou si vous n'êtes pas allocataire CAF, télécharger l'attestation de restauration scolaire sur le site www.iledefrance.fr/equitables accompagnée des pièces justificatives.
 L'établissement est au système "ticket", seuls les repas pris seront débités du compte repas.

Je soussigné(e)..... représentant(e) légal(e) de l'élève ci-dessus nommé,

- sollicite la fourniture d'une **carte nominative** d'accès à la restauration scolaire pour l'année 2021-2022.
- acquitte la **somme forfaitaire de 60,00 €** en chèque à l'ordre de l'**Agent comptable du lycée Renoir**.
- **alimentera régulièrement tout au long de l'année par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Renoir ou virement** le compte restauration de mon enfant. **ATTENTION** un compte débiteur, ne permet plus l'accès au service de restauration
- reconnais avoir pris connaissance du règlement du service de restauration et des modalités d'accueil des élèves.
- l'inscription ne sera effectuée qu'après paiement du premier versement de 60 €.

BOURSIERS

→ L'élève bénéficie-t-il d'une BOURSE NATIONALE pour 2021/2022 : OUI NON

Si oui, merci de fournir la **notification de droits ouverts** envoyée par la Direction Départementale de l'Essonne pour les élèves issus de collège ou les lycéens nouvellement boursiers.
 Pour les élèves qui étaient scolarisés dans un autre lycée en 2020/21 et qui étaient déjà boursiers, merci de demander un **transfert de bourse** à l'établissement d'origine début septembre. Si le transfert n'est pas effectué, l'élève **perd** le bénéfice de la bourse.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DU RESPONSABLE POUR TOUS LES ÉLÈVES.

Seuls les élèves majeurs sur autorisation parentale écrite pourront joindre leur propre RIB.
Aucun prélèvement n'est réalisé sur le compte en banque, le RIB sert uniquement pour la vérification des comptes bancaires,

AGRAFEZ VOTRE RIB ICI

Date :

Date :

Signature élève

Signature représentant légal